

Pourquoi une réserve naturelle dans la plaine des Maures ?

L'évaluation de l'intérêt d'un site sur le plan patrimonial est toujours un exercice difficile faisant appel à une certaine subjectivité. L'analyse d'un certain nombre de paramètres permet de mettre en évidence les éléments les plus remarquables du site et sa contribution au patrimoine naturel de la France et de la Région PACA, éléments justifiant la création réserve naturelle nationale.

Un site menacé

Les principales menaces pesant sur la Plaines des Maures sont la consommation prévisible d'espace liée à l'extension urbaine et aux infrastructures, le risque incendie accentué par la localisation périurbaine du secteur, le changement des pratiques agricoles qui s'intensifient de plus en plus et le développement anarchique des activités de pleine nature.

La réserve naturelle : un outil juridique adapté et complémentaire des autres mesures

Face à la multiplication des projets, à l'accélération prévisible de l'urbanisation et aux mutations touchant les principales activités de la Plaine, la Réserve Naturelle constitue un outil efficace permettant d'atteindre les objectifs de préservation du patrimoine naturel, par la limitation de la pression urbaine sur son périmètre, la conciliation des pratiques de DFCI, agricoles et pastorales, et le développement d'un tourisme et de loisirs respectueux des milieux naturels.

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a été mis en place à proximité de la réserve afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes de la Tortue d'Hermann. Il se situe au nord de l'autoroute sur les communes du Luc en Provence et du Cannet des Maures. Sa localisation géographique, en continuité avec le projet de réserve, en fait une mesure de protection complémentaire.

Bien que les missions d'une réserve naturelle et du réseau Natura 2000 soient proches, ces outils sont différents et complémentaires. L'Europe, à travers la mise en place du réseau Natura 2000, vise le maintien de certaines espèces et habitats ayant un intérêt communautaire. Compte tenu de la valeur patrimoniale du site et des pressions auxquelles il est soumis, la Réserve Naturelle Nationale est l'outil juridique français le plus adapté à la protection de l'ensemble des milieux naturels et des espèces de la Plaine des Maures, en raison de son action sur le long terme.

La démarche Natura 2000 et la réserve sont complémentaires pour l'obtention de moyens techniques et financiers. La première apporte des moyens de gestion sous la forme d'une contractualisation avec les acteurs locaux s'engageant dans la démarche, la seconde donne une réglementation et des moyens de fonctionnement et d'investissement : surveillance, animation, aménagement, gestion et suivi des milieux naturels. Par la mise en place d'une réglementation adaptée au territoire, d'un organe de décision local et des moyens humains et matériels qu'elle apporte, la création d'une réserve apparaît comme une solution efficace, au regard des enjeux identifiés, pour gérer durablement les milieux naturels en concertation avec les acteurs du territoire.

Voir l'actu Création de la réserve naturelle de la Plaine des Maures

Voir l'actu les conséquences du classement en réserve naturelle.